

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2019

PRESENTS : Messieurs : ALLEGRE Henri, BAUER M., VACHIER-MOULIN Ch., de VILLEBONNE A.

Madame PAILLASSON Marie-Annick

.....**Monsieur SIMON-CHOPARD Nicolas.**

Excusés : MM. DHALLUIN Jean-Pierre, RICHOMME Guy, SELMI Jean-Christophe.

.....**Mesdames GERBE Patricia, MARIUS Annie**

Ont donné procuration :

Madame MARIUS Annie à Monsieur ALLEGRE Henri

Monsieur DHALLUIN Jean-Pierre à Monsieur BAUER Marcel

Monsieur SELMI Jean-Christophe à Monsieur SIMON-CHOPARD Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.

Ordre du jour :

1- Demande de subvention au Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre du CDST/ Avenant n°2 travaux parking :

Monsieur le Maire fait état des demandes de subventions refusées par l'Etat.

Il dit qu'un avenant peut être demandé au titre du DCST pour les années 2017.2018.2019 mais qu'une délibération doit être prise dans ce sens avant le 4 octobre 2019.

Une subvention de 66 000€ (environ) peut être obtenue. Une discussion s'engage sur les domaines d'utilisation de cette somme :

- Réfection du toit de l'immeuble où habite madame Imbert Brigitte
- Création du cheminement et de l'éclairage du parking à l'entrée sud du village
- Aménagement de l'aire d'installation des conteneurs au même endroit
- Proposition par Madame Paillason Marie-Annick de la mise aux normes de la cuisine du Moulin ainsi que le rafraîchissement des murs du Moulin (si ces travaux sont éligibles)
- Concernant la réfection de la toiture de l'immeuble ci-dessus, il pourrait être envisagé de demander un devis incluant la réfection de la totalité du toit ainsi que de l'isolation.

Cette demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

2 Prise en charge de frais d'obsèques :

Monsieur le Maire explique les conditions de décès de Madame Brysse Chantal et informe les membres que la société FAILLA qui s'est chargée de l'inhumation, a envoyé à la mairie une facture de 1646€.

Il convient donc de délibérer afin de régler cette somme à la Société FAILLA/ PERTUIS.

Il conviendra ensuite d'engager une procédure de remboursement des frais auprès des héritiers de madame Brysse par l'intermédiaire de l'étude notariale Taddéi/ Pertuis.

Afin de régler ladite somme, il faut transférer les crédits du compte budgétaire 646 au compte 678.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire de faire tout »es les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire explique qu'un locataire de la mairie a un retard de paiement de loyer et que pour remédier à cet état de fait, il a demandé au locataire en question de fournir les trois derniers bulletins de salaires et un engagement écrit de payer tout ce qu'il doit.

Embauche d'un agent de voirie :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes d'embauche fournies à ce jour en mairie. Il lit les 3 CV et fait aussi part, au Conseil Municipal, de la demande d'embauche de Monsieur Jean-Michel Petitqueux.

Il faut attendre le 23 octobre prochain, date de clôture de l'appel à candidature avant de convoquer les demandeurs. En attendant des renseignements peuvent être pris.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.